

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 30 mai 2016

Présents :

NICOLAS Stéphane, HERBIET Alain, DEBRIN Virginie, PIAZZA Cécile, DESARCE Maryse, NICOLAS Jean-François, COLSON Frédéric, MARI Xavier, SIMONIN Bertrand.

Absents excusés : SCHULER Sandrine, HAZOTTE Cédric.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 mai 2016 ayant été approuvé sans observation, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter 1 point à l'ordre du jour concernant une demande d'acceptation de chèque.

### **1° Demande de subvention (amendes de police)**

Dans le cadre du programme de mise en sécurité de la rue des Deux-Villes, le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'acquisition de coussins berlinois, cela afin d'améliorer la sécurité routière et ralentir la circulation dans la rue des Deux-Villes. Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des Amendes de Police en matière de sécurité routière.

Après cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis présenté par l'entreprise SES, sise 101 route de Thionville (57300 Ay s/Moselle) pour un montant de 2 147,40 € HT (soit 2 576,88 € TTC).
- sollicite l'aide maximale du Conseil Départemental dans le cadre du budget 2016 au titre du programme « subvention provenant des amendes de police en matière de sécurité routière »
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide.

### **2° Demande de subvention FNADT (toiture de la mairie)**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de rénovation thermique de la mairie afin de réaliser des économies en diminuant la facture énergétique par le remplacement de la toiture, l'isolation du grenier et le remplacement de trappes d'accès au grenier. Il signale également que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Après cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et accepte les devis présentés par les entreprises suivantes : KOSCHER Vincent (6 540 € TTC), Toitulor (26 394,50 € TTC) et par la Menuiserie REGNIER (5 074,03 € TTC) soit un montant global de 31 673,78 € HT (38 008,53 € TTC),
- sollicite le FNADT afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local,
- approuve le plan de financement joint en annexe,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide.

### **3° Demande de subvention FNADT (terrain multisports)**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un terrain multisports afin de disposer pour les enfants et adolescents du village d'un espace permettant aux jeunes de se retrouver autour des pratiques sportives. Il signale également que cette installation peut bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local par le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Après cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et accepte le présenté par l'entreprise HUSSON International, sise route de de l'Europe BP 1 (68650 Lapoutroie) pour un montant de 41 650 € HT (soit 49 980 € TTC),
- sollicite le FNADT afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du dispositif d'appui à l'investissement local,
- approuve le plan de financement joint en annexe,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide.

### **4° Demande de subvention régionale (terrain multisports)**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un terrain multisports afin de disposer pour les enfants et adolescents du village d'un espace permettant aux jeunes de se retrouver autour des pratiques sportives. Il signale également que cette installation peut bénéficier d'une aide financière par le Conseil Régional, dans le cadre du soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2 500 habitants.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et accepte le devis présenté par l'entreprise HUSSON International, sise route de de l'Europe BP 1 (68650 Lapoutroie) pour un montant de 41 650 € HT (soit 49 980 € TTC)
- sollicite le Conseil Régional afin de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du plan régional 2016 (soutien à l'investissement pour les communes de moins de 2 500 habitants).
- autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aide.

### **5° Subvention accordée au CCLI**

Après en avoir délibéré, suite à la demande de subvention présentée par la Présidente du CCLI de Solgne et Environs, les membres du conseil municipal, avec 1 voix contre (F. Colson) et 2 abstentions (J.F. Nicolas et B. Simonin) ont accordé une subvention de 100 € au profit du CCLI.

### **6° Modification des statuts et maintien du syndicat de secours et lutte contre l'incendie de Delme.**

Vu la délibération du comité syndical du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de Delme prise le 10 mai 2016, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ne valident pas la modification des statuts
- se positionnent pour le maintien du syndicat intercommunal de secours et de lutte contre l'incendie de Delme.

### **7° Acceptation de chèque**

Le conseil municipal accepte le chèque d'un montant de 3 000 € correspondant à la subvention allouée par la Fondation UEM pour son soutien à la commune concernant la création du verger communal, dans le cadre de la convention de partenariat en faveur de la biodiversité.

### **8° Déclassement du local mairie/AFR**

Alain Herbiet, chargé du dossier, explique aux conseillers que le projet de bail emphytéotique entre la commune et l'AFR ne peut aboutir pour l'instant dans la mesure où l'endroit désiré n'est pas cadastré et qu'il y a nécessité à procéder au déclassement du local situé dans le bâtiment communal. La délibération sera donc prise ultérieurement au vu de l'avancement du dossier.

### **Divers**

- Le maire explique que, suite au désengagement de l'Etat, la présence de représentants de la DDT aux commissions de sécurité n'existera plus. A cet effet, ont été désignés pour siéger : Maryse Desarce (titulaire) et Xavier Mari (suppléant).
- Suite au dépôt du dossier « Loi sur l'Eau » pour la reconversion de la réserve incendie et du cours d'eau, la DDT a émis un avis favorable. Le dossier est maintenant transmis à l'Agence de l'Eau pour accord de subvention avant travaux.
- Le maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont associées à la journée « Brillance », le 28 mai, élus et habitants qui sont venus apporter leur aide. Monsieur Marcel Mathis est également remercié pour son action aux Preys.
- Maryse Desarce rappelle les anniversaires aux doyens de la commune à souhaiter courant juin.
- Dans le cadre de l'élaboration de la carte communale, Bertrand Simonin s'interroge sur les motivations conduisant à créer une bande de démarcation en zone non constructible, derrière les propriétés.
- Le point a été fait par Xavier Mari sur le planning des travaux prévus concernant la réfection du clocher de l'église.
- La convention avec le conseiller départemental, Monsieur Fernand Lormant pour les travaux de l'église sera signée en mairie le 14 juin prochain.
- Le Député Denis Jacquat tiendra une permanence le 13 juin à 18 heures à la mairie.

Le Maire,  
Stéphane NICOLAS